

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DU 100 Délimitation partielle de parcelles appartenant au domaine public communal 33, 33/A quai de la Gironde et 141 à 153 boulevard Macdonald à Paris (19e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

Vu le plan établi par la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose de procéder à la délimitation partielle des parcelles 19-BR-50, 51 et 53, en limite de la parcelle 19-BR-56, fixée conformément au plan annexé à la présente délibération, et de l'autoriser à signer l'arrêté de délimitation unilatérale correspondant ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : La délimitation partielle de la parcelle 19-BR-50 située 2 à 22 rue Cesaria Évora et 141 à 153 boulevard Macdonald ; de la parcelle 19-BR-51 située 33/A quai de la Gironde et de la parcelle 19-BR-53 située 33 quai de la Gironde, en limite de la parcelle 19-BR-56 située 129 à 137 boulevard Macdonald, 35 à 41 quai de la Gironde et 5 à 9 rue Cesaria Évora, fixée conformément au plan annexé à la présente délibération, est approuvée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'arrêté de délimitation unilatérale partielle des parcelles mentionnées à l'article premier.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO